



PRÉFET  
DE VAUCLUSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

COURRIER ARRIVE LE

25 FEV. 2022

MAIRIE de MORMOIRON

Direction  
Départementale  
des Territoires de Vaucluse

Service Eau et Environnement  
Unité Nature et Cadre de Vie  
Affaire suivie par : Hélène Decat  
Tél : 04 88 17 85 30  
[ddt-s2e-uncv@vaucluse.gouv.fr](mailto:ddt-s2e-uncv@vaucluse.gouv.fr)

Avignon, le 20/02/2022

*Figueroa*

Le Préfet de Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs les Maires de Vaucluse  
Mesdames et Messieurs les présidents des EPCI  
de Vaucluse

**Objet : Suivi de la population lupine dans le département de Vaucluse**

Le suivi du loup en France est une mission d'intérêt public qui a été confiée à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) par le ministère de la transition écologique et qui vise à produire un état des lieux de terrain solide afin d'éclairer le processus de décision en matière de conservation et de gestion de l'espèce.

Le suivi du loup est spécifique dans le sens où c'est une espèce discrète et difficilement observable. Il requiert donc l'observation de signes de présence appelés communément **indices** tels que les carcasses de proies sauvages, traces, hurlements, excréments, urines, poils, muscle/sang.

Dans ce cadre, l'OFB anime et participe à un réseau multi-partenarial appelé "réseau loup-lynx" qui collecte sur le terrain des indices de présence du loup. Le réseau repose sur la collaboration de différents acteurs de terrain dans les zones de présence avérée des espèces, mais également au-delà.

Services de l'État en Vaucluse  
Direction Départementale des Territoires  
84905 AVIGNON CEDEX 9  
téléphone : 04 88 17 85 00  
courriel : [ddt@vaucluse.gouv.fr](mailto:ddt@vaucluse.gouv.fr)  
Site internet : [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)

2022-63

Ce réseau a pour objectif la surveillance de la population de loup et vise à obtenir des informations fiables et robustes sur le plan scientifique.

Dans ce cadre, les indices de présence récoltés sur le terrain se doivent de répondre à un minimum de clauses techniques, afin d'assurer leur fiabilité et permettre leur exploitation.

**Afin de mieux connaître les zones de répartition du loup en France et d'estimer au mieux son effectif, il apparaît opportun que toutes les personnes régulièrement sur le terrain en capacité d'observer des indices de présence, soient mis en situation de remonter des indices au réseau loup-lynx.**

Vous trouverez en annexe de ce courrier une fiche rédigée par l'OFB décrivant les clauses minimales techniques de fiabilité d'un indice.

Aussi, je vous demande de diffuser activement cette fiche autour de vous et d'encourager les recherches d'indices auprès des acteurs de votre territoire.

**Ces indices pourront être envoyés aux correspondants du réseau dont vous trouverez les coordonnées en annexe du présent courrier.**

Je vous remercie de votre contribution active qui participe à la déclinaison départementale du plan national d'action sur le loup et les activités d'élevage.

*Des agents communaux peuvent être de  
vrs partenaires comme tout citoyen.*

*Le Préfet,*  
  
Bertrand GAUME



### Les critères de qualité des indices de présence du loup

Dans le cadre plan national d'action, le réseau loup-lynx contribue au suivi de la population lupine. Ce suivi est basé notamment sur l'analyse d'indices de présence récoltés par les membres du réseau, spécialement formés à cet effet. Cette formation apporte une garantie technique de prise en compte des indices à partir de critères de qualité.

**Dans la mesure où certaines personnes non formées pourraient découvrir des indices, il est admis qu'elles peuvent contribuer au suivi dans les conditions suivantes :**

- Les indices qu'elles relèvent doivent être **envoyés à un correspondant** du réseau (par défaut, au service départemental de l'OFB), ou déclarés en ligne : <https://www.loupfrance.fr/suivi-du-loup/declarer-un-indice/> ;
- Ils doivent **respecter les critères de qualité listés dans la présente note** ;
- Cette procédure ne saurait remettre en cause l'organisation du réseau, qui repose sur un engagement de personnes formées.

Dans ces conditions, l'OFB s'engage à :

- **Former l'ensemble des personnes qui souhaiteraient contribuer activement** au réseau,
- **Prendre en compte l'ensemble des indices transmis** sous réserve qu'ils respectent les clauses minimales techniques.

Les indices de présence peuvent être des observations (visuelles ou issues des pièges photos), des traces, des carcasses de proies sauvages, des indices biologiques (poils, sang, urine et crottes), des hurlements, etc.

**Les indices ne pourront être pris en compte que s'ils permettent d'identifier avec certitude :**

- **La date ;**
- **Le département ;**
- **La commune ;**
- **Une carte avec la localisation précise de l'indice ;**
- **Les coordonnées de l'observateur ;**
- **Des images et mensurations précises des éléments décrits** (à ce titre, les images en provenance de pièges photographiques sont particulièrement attendues).

L'animateur régional du réseau pourra procéder à une vérification ou à une demande d'information complémentaire en cas de besoin.

Tout comme ceux recueillis par les membres du réseau, ces indices seront analysés sur la base de critères techniques (étudiés en formation) pour déterminer leur classement :

- **Retenu** (c'est-à-dire que les éléments permettent de converger vers l'identification d'un indice de loup) ;
- **Non retenu** (c'est-à-dire que les éléments ne permettent pas de converger vers l'identification d'un indice de loup) ;
- **Invérifiable** (c'est-à-dire que les éléments sont insuffisamment documentés pour permettre de conclure).

L'ensemble des indices reçus par le réseau sont intégrés au suivi de la population et font l'objet d'une publication sur les bulletins du réseau (voir site [www.loupfrance.fr](http://www.loupfrance.fr)). En cours d'année 2022, un nouvel outil informatique permettra de suivre la remontée des indices de manière plus réactive.





## Liste des correspondants référents – Réseau loup-lynx VAUCLUSE

NOM PRÉNOM	STRUCTURE	COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES		E MAIL
BERTET Pascal	Association des lieutenants de Louveterie 84	06 07 69 53 78		pascal.bertet@orange.fr
BLANC Olivier	Association des lieutenants de Louveterie 84	06 07 69 53 78		blancolivier5@gmail.com
CHARRASSE Frédéric	Association des lieutenants de Louveterie 84	06 22 61 15 55		fredcharrasse@hotmail.fr
NAVARRE Charles	Association des lieutenants de Louveterie 84	09 67 20 31 67	06 09 51 11 00	charles.navarre@orange.fr
ORCHILLER Dominique	Association des lieutenants de Louveterie 84		06 70 21 35 35	orchillerfils@gmail.com
SIGNORET Didier	Association des lieutenants de Louveterie 84		06 10 62 11 12	signoret.didier@neot.fr
COURDIER Jean-Marc	DDT 84	04 88 17 85 79		jean-marc.courdier@vaucluse.gouv.fr
COURTINAT Anne	DDT 84	04 88 17 85 77		anne.courtinat@vaucluse.gouv.fr
LAFOLIE Christine	DDT 84	04 88 17 85 93	06 74 35 43 94	christine.lafolie@vaucluse.gouv.fr
PLEINET Iilian	Fédération départementale des chasseurs 84	04 90 89 89 97		ililian.pleinet@fdc84.com
BENSASSON Raphaël	OFB - SD 84	04 90 90 49 05	06 09 50 12 79	raphael.bensasson@ofb.gouv.fr
BERGER Gérard	OFB - SD 84	04 90 90 49 05	06 25 03 21 86	gerald.berger@ofb.gouv.fr
BLANC Renaud	OFB - SD 84	04 90 90 49 05	06 25 03 21 80	renaudblanc@hotmail.fr
CHABOUD Christophe	OFB - SD 84	04 90 90 49 05	06 25 03 21 82	christophe.chaboud@ofb.gouv.fr
DELAMARRE christian	OFB - SD 84	04 90 90 49 05	06 72 99 93 72	christain.delamarre@ofb.gouv.fr
FAYARD Benoît	OFB - SD 84	04 90 90 49 05	06 72 08 15 10	benoit.fayard@ofb.gouv.fr
MOUNET Armand	OFB - SD 84	04 90 90 49 05	07 62 43 08 08	mounet.armand@ofb.gouv.fr
SANZ Thierry	OFB - SD 84	04 90 90 49 05	06 25 03 21 83	thierry.sanz@ofb.gouv.fr
BAUDAT - FRANCESCHI Julien	PNR Luberon	04 90 04 42 19		julien.baudat-franceschi@parcduluberon.fr
MONTESINOS Baptiste	PNR Mont Ventoux	04 90 63 22 74	06 27 69 38 66	baptiste.montesinos@parcduventoux.fr
ROUX Anthony	PNR Mont Ventoux	04 90 63 22 74	07 61 47 91 36	anthony.roux@parcduventoux.fr

